

Démarches simplifiées - NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, la DRAC PACA met en place un programme de dématérialisation de certaines demandes de subvention pour l'année 2022.

Cette démarche vise à améliorer la qualité des services publics par l'innovation numérique.

Qu'est-ce que le formulaire dématérialisé et comment distinguer quel formulaire correspond ma demande ?

Attention ne sont pas concernés par les formulaires démarches simplifiées : *les aides déconcentrées Spectacle Vivant (ADSV), Aides à la Création et Allocation installation d'atelier et achat de matériel, ainsi que les demandes relevant de l'enseignement supérieur et des conservatoires*

Le formulaire dématérialisé est un formulaire destiné **aux collectivités publiques et aux associations** souhaitant déposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles PACA dans les trois cas de figure mentionnés ci-dessous :

- **Demande de subvention de fonctionnement Création (Spectacle Vivant et Arts Visuels) :** pour les structures / collectivités qui demandent exclusivement une subvention de fonctionnement et/ou actions relevant du domaine de la création
- **Demande de subvention de fonctionnement Création (Spectacle vivant et arts visuels) et projets Publics et territoires :** pour les structures / collectivités qui déposent des demandes à ces deux titres (fonctionnement et actions relevant des domaines de la création **et** du champ de l'action culturelle et territoriale)
- **Demande de subvention Publics et territoires :** pour les structures qui déposent un dossier au seul titre des dossiers pour **une ou plusieurs action(s) spécifique(s)** relevant de ce pôle uniquement (cinéma, livre et lecture et action culturelle et territoriale)

Comment se présente le formulaire en ligne ?

1. **Présentation de l'association ou collectivité responsable du projet**

Cette première partie est destinée à compléter les éléments d'identification de la structure. Elle contient également le **Budget de la structure 2022 (à télécharger dans la démarche)**

Ce document est destiné à présenter le budget global de la structure, exercice 2022. Cette fiche retrace le budget prévisionnel global de la structure et de(s) action projetée(s) en présentant **un budget équilibré en charges et en produits** et en détaillant les postes de dépenses et recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics ou privés).

2. Budget(s) par action(s) et descriptif(s) de ou des action(s)

Il s'agira de préciser le nombre de projets pour lequel la subvention est demandée. Les deux pièces-jointes suivantes devront impérativement être déclinées en fonction du nombre d'actions pour lesquelles une subvention est demandée.

- PJ : Budgets déclinés par projets (à télécharger dans la démarche) :

Cette fiche est destinée à indiquer, décrire et préciser les budgets des actions spécifiques pour lesquelles une subvention est demandée.

- PJ : Descriptifs des projets déclinés par action (à télécharger dans la démarche)

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

- PJ : Fiche Analytique (à télécharger dans la démarche)

Uniquement si la demande concerne les formulaires

- o **Demande de subvention de fonctionnement Création** (Spectacle vivant et arts visuels) **et** projets Publics et territoires (action culturelle et territoriale)
- o **Demande de subvention Publics et territoires,**

3. Engagements et attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention d'en préciser le montant.

Il faudra ici joindre le RIB (en PDF) du compte sur lequel la subvention devra être versée.

Liste des pièces à joindre à votre demande

- Budget de la structure 2022 (à télécharger dans la démarche)
- Budgets déclinés par projets (à télécharger dans la démarche)
- Descriptifs des projets déclinés par action (à télécharger dans la démarche)
- Fiche Analytique (à télécharger dans la démarche) uniquement si la demande concerne les formulaires **Demande de subvention de fonctionnement Création** (Spectacle vivant et arts visuels) **et** projets **Publics et territoires** (action culturelle et territoriale) **ou** **Demande de subvention « Publics et territoires »,**
- Le relevé d'identité bancaire (en PDF)
- Pouvoir de la personne mandatée le cas échéant, ou mandat de signature (format libre)

IMPORTANT : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.